



SITUATION ET TRAJECTOIRE 2021-2025

Mardi 23 mars 2021

DOSSIER DE PRESSE

Contact : Alexa BADIN, responsable communication, 05 45 65 22 52

SOMMAIRE

Nouvelle équipe : nouvelles orientations.....	3
Le cap de ce mandat : la proximité	4
Les éléments de compréhension de la situation.....	5
Nécessité de préparer l'avenir	7
4 grandes études pour définir l'avenir	9
Budget 2021	12
Calitom, syndicat des déchets en Charente	13

NOUVELLE EQUIPE : NOUVELLES ORIENTATIONS

Le 23 septembre 2020, Calitom s'est doté d'un nouveau Président, M. Michaël LAVILLE, maire de Champniers, et d'un nouveau bureau syndical composé de 15 Vice-Présidents.

> Des élus de toutes les collectivités adhérentes

Les **Vice-Présidents de Calitom** sont issus de toutes les communautés de communes et d'agglomération adhérentes. Ils représentent la diversité du territoire charentais au sein du bureau syndical.

Chacun d'eux s'est vu confier une délégation précise liée aux différents domaines d'activité du syndicat.



Michaël LAVILLE
PRÉSIDENT



Jean-Pierre BARBOT
DÉCHÈTERIES ET
NIVEAU DE SERVICE



Thierry BASTIER
LIEN TERRITORIAL
ET RELATIONS
COMMUNES / EPCI



Pascale BELLE
COMITÉ -20% ET
COORDINATION
DÉPARTEMENTALE
DE LA PRÉVENTION



Patrice BOISSON
OPTIMISATION
DES COLLECTES



Jacky BONNET
EVALUATION DES
POLITIQUES
PUBLIQUES



Patrick BORIE
QUALITÉ HYGIÈNE
SÉCURITÉ
ENVIRONNEMENT
PRÉSIDENT CAO



Jean-Jacques CRINE
COMPOSTAGE À
LA FERME ET
OBSERVATOIRE
DES DÉCHETS



Flavien DELAGE
TRAITEMENT DES
DÉCHETS ULTIMES



Michèle DERRAS
RESSOURCES
HUMAINES



Manuel DESVERGNE
PROJETS ENR
(PARCS PHOTOVOLTAÏQUES)



Jean-Pól
GATELLIER
RECYCLERIE ET
DÉVELOPPEMENT
DU RÉEMPLOI



Philippe GESSE
FINANCES, FISCALITÉ
ET PLANIFICATION
FINANCIÈRE DU MANDAT



Yannick PERONNET
TRAVAUX ET
GRANDS PROJETS



Jean-Jacques
PUYDOYEUX
PRÉVENTION /
RÉDUCTION
DES DÉCHETS
ET PARTENARIATS
ASSOCIATIFS



Christian VIGNAUD
STRATÉGIES DE
TRAITEMENT,
CENTRE DE TRI ET
RELATIONS
EXTÉRIEURES

> La feuille de route

Au cours de ces 6 premiers mois de mandat, des moyens ont été mis en œuvre afin de **renforcer la présence de Calitom dans les territoires** au plus près des EPCI et des communes.

La volonté du Président et des nouveaux élus du syndicat étant que Calitom se rapproche davantage des élus de terrain et notamment des maires de Charente afin de leur **apporter des réponses concrètes aux problématiques du quotidien** mais aussi de leur donner une **meilleure compréhension des enjeux** pour les années à venir.

LE CAP DE CE MANDAT : LA PROXIMITÉ

Calitom porte une responsabilité sociétale et se doit de renforcer le lien avec ses collectivités adhérentes en leur fournissant assistance, conseils et informations pour leur permettre d'agir sur le volume de déchets qu'elles produisent. Pour cela, la collectivité s'est organisée de manière à être plus performante et surtout plus pragmatique face aux problématiques du quotidien.

> Une organisation interne adaptée

Les services de Calitom ont été redéployés. La Direction Générale des Services a été confiée à M. François FILIPPI qui pilote les 3 grandes directions de la collectivité et plusieurs services transversaux.

La principale évolution réside dans la création d'une direction "**Proximité et Qualité de Service**" qui comprend une équipe de 9 conseillers répartis sur le département. Chacun d'eux est désormais sur son territoire l'interlocuteur unique des mairies pour toutes les questions de gestion des déchets (prévention, collecte, déchèteries, traitement, ...).

Cette logique permet aux actions de prévention et de collecte de se rapprocher du terrain via le réseau des maires et rend **la prévention opérationnelle à tous les niveaux de l'organisation.**

> L'offre de services

De nombreuses possibilités d'accompagnement ont été identifiées et préparées à l'intention des collectivités et usagers du service :

- des soutiens techniques
- du conseil et de l'expertise
- des aides financières

En janvier 2021, **9 réunions se sont tenues à l'intention des maires et conseillers municipaux** avec pour thématiques : la nouvelle organisation, la présentation des conseillers de proximité de chaque territoire, l'offre de services, le pouvoir de police et les outils de communication. Des outils complémentaires pour renforcer le lien entre Calitom et les élus ont également été créés, avec par exemple une **lettre électronique des élus.**

Calitom intervient actuellement auprès de **tous les conseils communautaires** pour aborder cette fois les questions stratégiques et budgétaires.

LES ELEMENTS DE COMPREHENSION DE LA SITUATION

En effet, la trajectoire du mandat 2020-2026 sera très tendue sur le plan financier. Des décisions majeures vont devoir être prises et les investissements adaptés en conséquence.

> Recours à la trésorerie pour limiter l'impact sur les charentais

Le budget de Calitom n'est plus à l'équilibre et l'augmentation des appels à participations pour les contribuables n'est pour le moment contenue que grâce à un excédent de trésorerie constitué lors des exercices passés.

Le budget 2021 prévoit une augmentation très limitée des contributions demandées auprès des EPCI de Charente. En moyenne, c'est une **augmentation de 2 € par habitant** et par an à l'échelle départementale.

Sur cette base, le déficit prévisionnel de Calitom sera d'environ 3,3 millions € à fin 2021 (2,8 millions € ont déjà manqué lors de la clôture du budget 2020), soit l'équivalent de 10 €/hab. Le budget n'est donc équilibré que par une reprise sur l'épargne qui devrait descendre aux alentours de 5 millions € fin 2021 (elle était encore de 15 millions € en 2019).

Cette situation n'est pas pérenne. Sans correction d'ici là, l'épargne de la collectivité pourrait avoir été totalement consommée à fin 2022.

> Un contexte technico-économique et législatif extrêmement mouvant

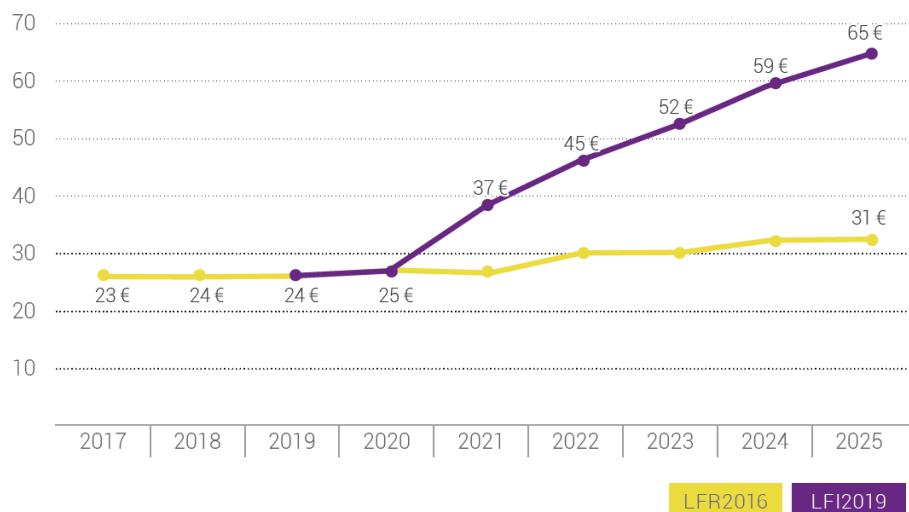
Cette situation est liée aux choix politiques passés qui sont remis en question par de nouvelles lois et par une conjoncture économique défavorable.

Concernant le contexte réglementaire, les dernières évolutions de la fiscalité nationale et notamment **la hausse de la TGAP menacent les collectivités** qui, comme Calitom, ont fait le choix de recourir à l'enfouissement pour le traitement de leurs déchets résiduels. La pertinence des conclusions du **Grand Débat Public de 2017 devra donc être réexaminée** au regard de données d'entrée qui ont profondément évolué.

Du point de vue économique, la donne est également très mauvaise. Les recettes de ventes de matières varient fortement et parfois sans éléments annonciateurs. Il est notamment de plus en plus **fréquent que les cours des plastiques, des papiers, ou plus récemment du verre s'écroulent** brutalement. Cette situation n'est en outre pas passagère mais structurelle.

> Evolution de la TGAP à 5 ans (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Alors que la loi de finances 2016 avait fixé une trajectoire de hausse modérée pour la TGAP sur l'enfouissement (passage de 23 €/t enfouie en 2017 à 31 €/t enfouie en 2025, soit une augmentation de 8 €/t sur 8 ans), **le législateur a revu sa position lors de la loi de finances 2019 qui prévoit désormais de passer de 25 €/t en 2020 à 65 €/t en 2025, soit une augmentation de 40 €/t en 5 ans.**



La technique de **l'enfouissement est lourdement sanctionnée** en raison du nouvel objectif national fixé par la loi de « transition énergétique pour la croissance verte » qui consiste à **réduire de 50% les quantités de déchets enfouies en France en 2025 par rapport à 2010.**

Calitom qui est actuellement au « tout-enfouissement » pour ses déchets résiduels (ordures ménagères et tout-venant de déchèteries) va ainsi connaître une augmentation de la fiscalité qu'il devra acquitter auprès de l'Etat de **3,2 millions € entre 2020 et 2025.**

> Baisse des recettes

Dans le modèle économique de Calitom, **60% des ressources proviennent des appels à participation du syndicat** auprès des collectivités adhérentes et donc de la fiscalité locale auprès des ménages (principalement via la TEOM en Charente), et **40% sont issues de recettes extérieures** qui permettent de contenir le recours à l'impôt mais qui sont soumises à une volatilité importante : prestations de services à des tiers, ventes de matières, soutiens et subventions d'organismes extérieurs...

En 2 ans, les recettes de ventes de matières ont chuté de **1,34 millions €** en raison d'une conjoncture économique particulièrement tendue.

Afin de contenir la fiscalité des ménages, beaucoup d'efforts ont été faits par Calitom pour agir directement sur ses dépenses :

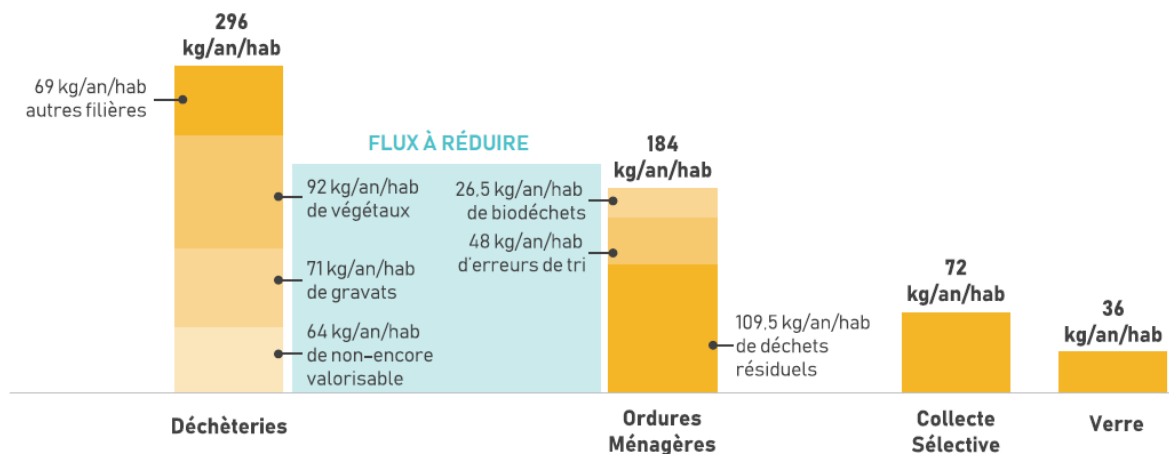
- **Les investissements** les moins sensibles et non immédiatement nécessaires à l'exécution du service ont été **ajournés : c'est l'équivalent de 5 millions € en moins pour 2021**. Bien sûr, certains équipements de production devront cependant faire l'objet de travaux indispensables pour éviter une trop forte augmentation des coûts de fonctionnement et de maintenance à plus long terme.
- **La politique RH** du syndicat a été revue avec un **gel des créations de poste** et le non-remplacement systématique des départs en retraite. C'est également moins de formations pour les agents et une prime annuelle, le CIA, qui ne sera pas versée.
- **Chaque ligne budgétaire** du syndicat a été revue à la baisse partout où cela était immédiatement possible.
- **Le budget 2021** tient également compte de l'impact des actions de prévention et de réduction des déchets et ambitionne une baisse des quantités d'ordures ménagères de 1 000 tonnes sur le département.

Il est important que les politiques de prévention soient maintenues auprès des charentais pour les inciter à réduire leurs déchets ou à mieux les trier. **Une augmentation des tonnages à traiter serait pénalisante** car elle entraînerait inévitablement une augmentation des coûts et une baisse des recettes.

A titre d'exemple, chaque fois qu'une tonne de déchets recyclables n'est pas triée et qu'elle est placée dans un sac noir qui va être enfoui, c'est un **surcoût financier de 210€ pour la collectivité** et un impact environnemental certain puisque il s'agit de ressources perdues.

Même si la Charente est bonne élève au niveau du tri des déchets sur la région Nouvelle-Aquitaine, il reste aujourd'hui en moyenne **48 kg/hab/an** de déchets dans les sacs noirs qui auraient pu être triés (sur un total de 184 kg/hab/an, soit 26% du sac noir). A l'échelle du département, **cette perte se chiffre à environ 3,5 millions € !**

C'est d'ailleurs à peu de choses près, le même montant que le déficit 2021 du syndicat...



> Les collectivités voisines déjà en augmentation de leurs coûts

Le cas de Calitom n'est pas isolé et la hausse de **fiscalité nationale frappe toutes les collectivités** françaises en charge de la gestion des déchets.

Selon une récente étude d'Amorce (association nationale des collectivités et des entreprises qui travaillent dans les secteurs de l'eau, l'énergie et des déchets) 76% des collectivités gestionnaires de déchets estiment que les coûts vont monter dans les années qui viennent.

Sur les collectivités annonçant une hausse, 60% estiment que celle-ci sera très importante. Les principaux facteurs explicatifs sont :

- la hausse de la TGAP,
- la baisse des recettes de ventes de matière,
- le contexte local.

Pièce-jointe : étude AMORCE

4 GRANDES ETUDES POUR DEFINIR L'AVENIR

2021 sera donc une année de réflexion et d'études afin que Calitom et la Charente engagent un changement de modèle pour la gestion des déchets.

Ces différentes missions permettront également au syndicat de tracer une prospective financière permettant d'anticiper les charges et les recettes de ce mandat.

Etude sur le niveau de service en collecte

Ces dernières années, **la collecte a fait l'objet de nombreuses optimisations** :

- fréquences (collecte tous les quinze jours en ordures ménagères),
- techniques nouvelles (collecte robotisée avec des bennes à chargement latéral, collecte avec des points d'apport volontaire enterrés dans les centre-bourgs).

Il faut aujourd'hui à **nouveau réfléchir sur le niveau de service**, car certains territoires peuvent **encore gagner en optimisation**.

Cette étude permettra de bâtir un schéma de collecte optimisé à mettre en œuvre sur le département.

Etude sur le niveau de service en déchèterie

Le réseau de déchèterie actuel a été mis en place il y a maintenant plusieurs années.

Cette étude comparera et **évaluera la pertinence du maillage** charentais avec ceux d'autres départements : nombre de sites, horaires d'ouverture, mode d'exploitation...

Les pistes de réflexion de cette études porteront sur :

- l'évolution des sites dans les années à venir,
- le développement de nouvelles filières,
- les obligations de réduction des quantités de tout-venants,
- le réemploi,
- l'adéquation entre service proposé et besoin des usagers,
- la nécessité de travailler avec des sites mieux contrôlés et sécurisés,
- les implications techniques et financières d'un contrôle d'accès.

C'est **un plan d'évolution des sites sur plusieurs années** qu'il faut bâtir tout en donnant des perspectives aux agents : évolution des emplois, formations...

Etude sur le devenir du centre de tri ATRION

ATRION est en activité depuis janvier 2015. Cet équipement fonctionne bien et a permis de réduire le coût de traitement. Grâce à l'extension des consignes de tri, il a aussi permis de recycler davantage.

Grâce à l'obtention de marchés publics extérieurs à la Charente, **l'activité a été doublée en 5 ans.** Cette mutualisation a conduit à une réduction des coûts fixes du site et a créé de l'emploi en Charente.

Mais, **il faut moderniser le site pour qu'il soit adapté aux nouvelles consignes de tri édictées par l'éco-organisme CITEO** et qu'il continue d'être le plus performant possible. Cette évolution est prévue pour le second semestre 2022.

Une structure de coopération publique est à l'étude avec les collectivités de Charente-Maritime qui utilisent le site.

Etude sur le traitement des déchets résiduels

De toutes, **cette étude est sans doute la plus importante.** Il faut à la fois **sortir du « tout-enfouissement » et sortir de notre dépendance à des unités de traitement extérieures** dont nous ne maîtrisons plus les coûts.

Il sera indispensable de **réfléchir à une échelle plus large** que celle du département en associant les collectivités de Charente-Maritime ou de Gironde qui rencontrent les mêmes problématiques que nous.

La pertinence de **l'unité de prétraitement mécano-biologique du site de Ste-Sévère devra être réexaminée.** Compte tenu du développement du compostage des biodéchets, les ordures ménagères contiennent de moins en moins de matière fermentescible or c'est pourtant l'objet de cette unité que de travailler sur la part fermentescible contenue dans les ordures ménagères...

La loi AGEC dispose qu'au 31 décembre 2023 au plus tard, une solution de gestion de proximité des biodéchets soit mise en place pour tous les foyers du département.

Et une réflexion sur la prise de la fiscalité par Calitom

Bien que Calitom gère la quasi-totalité de la gestion des déchets sur le département depuis les actions de prévention jusqu'au traitement des déchets résiduels, **le syndicat ne perçoit ses ressources que via les collectivités adhérentes.**

Ce sont les EPCI de Charente qui lèvent l'impôt sur la base d'un appel à participation que Calitom leur envoie chaque année.

Afin que le syndicat puisse réfléchir à une stratégie fiscale cohérente sur le département pour répartir les coûts du service, **il semblerait plus pertinent que ce soit Calitom qui détermine directement les taux d'imposition.**

L'objet de toutes les études conduites par Calitom en 2021 est de redéfinir un projet global d'évolution du service.

Depuis plusieurs mois, Calitom prépare le budget 2021 en interne et en étroite relation avec les communautés de communes et communautés d'agglomération du département.

> Grandes étapes de travail et d'arbitrage du budget 2021

> Novembre 2020 : 1^{er} proposition de budget primitif 2021

- déficit prévisionnel : - 5,8 M€

> Décembre 2020 : 2^{ème} proposition de budget primitif 2021

- déficit prévisionnel : - 4,9 M€

Economie en dépenses : réorganisation du syndicat à effectifs constants, travail sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (- 5 M€ en investissement ce qui produit un gain de 200 K€ en fonctionnement), politique RH (-200 K€ : gel des créations de postes, suppression d'un poste de cat. A, suppression prime CIA...) et recherche ligne à ligne (- 444 K€) au total 894 K€ d'économies.

> Février 2021 : 3^{ème} proposition de budget primitif 2021

- déficit prévisionnel : - 3,219 M€

Pistes supplémentaires en recettes : accord de l'entente des Présidents d'EPCI sur une augmentation moyenne de 2€/hab (944 K€), recettes de ventes et subventions recalées (399 K€), recherche ligne à ligne avec intégration d'un gain de 1000 t d'ordures ménagères à traiter (428 K€).

> Vote du budget 2021 le 23 mars : augmentation moyenne de 2€/hab

Calitom est une collectivité publique ayant pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers du département.

TERRITOIRE COLLECTE :

- 315 communes adhérentes
- 201 649 habitants (hors CDC du Rouillacais et GrandAngoulême).

TERRITOIRE TRAITEMENT :

- 369 communes adhérentes,
- 353 288 habitants (tout le département)

PRÉSIDENT : Michaël LAVILLE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES : François FILIPPI

BUDGET 2020 DE LA COLLECTIVITÉ :

- 43,7 millions € de fonctionnement
- 10,1 millions € d'investissement

CALITOM A EN CHARGE :

- 1 unité de pré-traitement des ordures ménagères à Ste-Sévère,
- 1 installation de stockage en exploitation à Ste-Sévère,
- 1 centre de tri des sacs jaunes à Mornac,
- 29 déchèteries,
- 1 plateforme de compostage,
- 4 quais de transfert
- 1 recyclerie www.laboutiquecalitom.com.
- 7 centres de stockage fermés,
- 1 unité d'incinération des ordures ménagères fermée à La Couronne,

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION : Parallèlement à ces missions, Calitom coordonne le programme de prévention et de réduction des déchets de la Charente avec l'ensemble des collectivités du département.

CERTIFICATION : ISO 14001 (environnement) OHSAS 18001 (sécurité)

Plus d'infos sur www.calitom.com ou sur Facebook [@calitom16](https://www.facebook.com/calitom16)